

Décision

Générale

colonial

Décision n° 172 20 février 1951

n° 172 20

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1951

Date de publication
20 février 1951

Date du numéro
1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

La solde mensuelle, de Si Alibern Aboubaker As-A.ssakaf, Cadi de Djibouti, est portée de 25.000 francs à 28.000 francs, pour compter du 1er janvier 1951.